

Comité Régional Trame verte et bleue Languedoc-Roussillon

Mèze, le 7 octobre 2014

Compte-rendu

CR TVB n°3, avant la mise en consultation et enquête publique

du projet de SRCE

Ordre du jour

La séance, animée par Caroline Bataillon du cabinet RCT, s'est déroulée en 3 temps :

1/ Introduction et présentation de l'état d'avancement du SRCE Languedoc-Roussillon

dont point sur le groupe de travail Éviter, Réduire, Compenser

2/ Temps d'échanges avec la salle pour recueillir les avis et témoignages des acteurs

3/ Présentation de l'outil 3D

INTRODUCTION

Avant-propos d'Yves Pietrasanta, Vice-Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un document-cadre qu'il s'agit de rendre opérationnel. La réunion du Comité Régional Trame Verte et Bleue constitue pour cela un moment important, car il fédère autour d'un même sujet les principaux acteurs de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la préservation de la biodiversité.

Le projet soumis aujourd'hui à la discussion est le fruit de plus de 60 réunions collectives (groupes de travail, réunions bilatérales, etc.). Débutée en 2010, la réflexion s'est articulée autour de trois axes principaux : la production d'un diagnostic du territoire, d'une cartographie – fruit du croisement des éléments du diagnostic et des discussions avec les acteurs socio-économiques- et d'un plan d'actions qui s'apparente davantage à un cadre de référence, n'étant pas associé à des lignes de financements et un calendrier propre. Maintenir l'activité et le développement du territoire est un challenge de tous les jours et ce, dans un contexte d'accroissement constant de la population en région. Il s'agit donc à la fois d'assurer cette dynamique tout en prenant en compte les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Ce souci de l'environnement, qu'il s'agit de continuer à introduire dans nos actions et nos politiques, est un gage de maintien de la spécificité du Languedoc-Roussillon.

Ce schéma doit être vu comme la possibilité d'améliorer la dimension environnementale des aménagements. Les récents épisodes climatiques violents rappellent que l'aménagement doit encore mieux intégrer l'environnement afin notamment, de réduire l'exposition aux risques. Il n'y aura pas de perdants dans cette démarche, bien au contraire : cette stratégie doit permettre à tous les acteurs économiques et de l'aménagement d'être les garants de la qualité environnementale de la région.

Didier Kruger, Directeur DREAL Languedoc-Roussillon

Il s'agit aujourd'hui du 3^{ème} CR TVB, dont le but est de recueillir les avis des principaux partenaires qui ont contribué à cette version du SRCE. Après une phase importante de concertation, débute très prochainement la phase plus institutionnelle de consultation. Ce document n'est donc à ce jour qu'une version provisoire qui pourra être alimentée de ces contributions.

Le maître mot du SRCE est la notion de cohérence : dans un pays où l'on a tendance à complexifier les réglementations, notamment en matière d'environnement, l'objectif réel de cette démarche est une mise en cohérence de plusieurs enjeux et outils existants. En cela, le SRCE est conçu pour être la passerelle entre l'aménagement du territoire et la biodiversité.

Les services de l'Etat partagent le souhait collectif de développer la région, d'un point de vue touristique et économique, tout en considérant les risques et les problématiques environnementales. L'enjeu est donc de faire le lien entre la protection de l'environnement et le développement du territoire.

3 objectifs ont été assignés à cet exercice que constitue le SRCE :

- Définir les axes écologiques du territoire qui relient les réservoirs de biodiversité pour pouvoir en tenir compte dans les projets d'aménagement, notamment de grands infrastructures linéaires ;
- Assurer la cohérence globale des dispositifs de préservation et reprendre l'ensemble des outils de gestion. Pour rappel, les fonds européens qui alimentent grandement la région pour cette nouvelle programmation tiennent compte des réseaux écologiques du projet de SRCE, comme critères d'éligibilité ;

- Définir les axes écologiques du territoire qui relient les réservoirs de biodiversité pour pouvoir en tenir compte dans les projets d'aménagement. Pour cela, une réflexion est aussi engagée autour d'un protocole Eviter, Réduire, Compenser.

La démarche du SRCE s'intègre dans une démarche nationale : les autres régions ont engagé le même travail. Le Languedoc-Roussillon a entrepris cet exercice dès 2010 et il est temps, à présent, de le clore pour pouvoir le mettre en œuvre.

Il est rappelé que le SRCE n'est pas prescriptif puisqu'il doit être « pris en compte », soit le degré d'opposabilité le plus limité.

SYNTHESE DE LA PRESENTATION

Les présentations seront mises en ligne sur le site de la DREAL Languedoc-Roussillon ainsi que sur celui de la Région Languedoc-Roussillon

Didier Kruger, Directeur DREAL Languedoc-Roussillon

Pascal Pinet, DGA de la Région Languedoc-Roussillon

Ce CRTVB fait suite au dernier COPIL du 11 juillet dernier, et plus largement, à une phase de concertation importante. Deux étapes restent à venir : la consultation officielle des acteurs concernés puis l'enquête publique, au cours desquelles le document pourra être à nouveau revu.

Par conséquent est proposé aujourd'hui un document qui peut encore évoluer et qui n'est en rien figé et définitif.

Le SRCE en Languedoc Roussillon, c'est donc plus de 60 réunions et près de 2 400 remarques traitées. Parmi elles, des remarques ayant porté sur la cartographie et qui ont donc permis de faire directement évoluer les tracés, revus à partir de ces expertises de terrain. La concertation a été utile puisqu'on est passé d'un zonage trame verte et bleue (réservoirs et corridors) couvrant 60% du territoire à 49%, incluant le réseau Natura 2000 et une mise en cohérence de la trame bleue avec le SDAGE.

Si les copilotes et les acteurs associés ont été soucieux de produire un travail précis, il est à rappeler que le document cartographique est une production au 1/100 000^e et doit être appréhendé comme telle. Il ne s'agit donc pas de rentrer trop précisément dans le détail, sans quoi l'on risquerait de perdre cet esprit de synthèse qui caractérise le SRCE. Un travail de déclinaison doit être opéré à l'échelle locale pour rendre cette cartographie opérationnelle.

Il existe déjà plusieurs outils qui intègrent la biodiversité (PLU, SCOT, etc.). Le but du SRCE est véritablement de servir ces démarches et les projets qui en découlent. C'est en cela qu'il n'intègre pas une réglementation supplémentaire.

Dans cette même logique, le plan d'actions constitue un cadre général qui répertorie les actions qu'il est possible de mener en faveur des continuités écologiques.

Pour rappel, le calendrier à venir comporte les étapes suivantes :

- Formalisation d'un avis sur le document actuel par le CSRPN – 17 octobre 2014
- Consultation des collectivités concernées, du CSRPN et de l'Autorité environnementale – 3 mois
- COPIL État Région – mi-janvier 2015
- Enquête publique – 1 à 2 mois en avril 2015
- COPIL État Région – mi-mai 2015
- Approbation du SRCE – deuxième trimestre 2015

La Région et la DREAL Languedoc-Roussillon ont souhaité accompagner le SRCE d'outils opérationnels destinés à aider les acteurs du territoire à s'approprier le document et à le décliner à leur échelle :

- Le dispositif ERC : comment peut-on travailler, développer des projets tout en prenant en compte la réglementation environnementale ? C'est pour répondre à ces questions et accompagner les aménageurs que cet outil est aujourd'hui en cours de réflexion.
- L'outil 3D.

Les groupes de travail Eviter-Réduire-Compenser

Deux réunions de travail se sont tenues en 2013 et 2014 pour réfléchir collectivement sur la notion d'ERC, abordée comme un outil concret à destination des professionnels en charge de l'aménagement du territoire.

Avec près de 90 membres, ces groupes de réflexion témoignent d'une forte mobilisation et d'un intérêt partagé sur le sujet.

Les pistes de travail abordées s'articulent autour de deux grandes préoccupations :

- La nécessité de mieux anticiper la prise en compte de la biodiversité dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement – notamment s'agissant de grands linéaires
- La prise en compte de l'enjeu foncier dans la mise en œuvre de la compensation.

L'outil 3D SRCE Languedoc-Roussillon

En mobilisant les données 3D disponibles, la Région a souhaité rendre interactifs et opérationnels les éléments majeurs qui sont ressortis du travail de diagnostic mené dans le cadre du SRCE.

En s'appuyant sur une cartographie régionale en relief, l'utilisateur – pouvant être un élu, un acteur professionnel ou associatif- peut ainsi obtenir des informations précises sur les enjeux du paysage. A travers un croisement entre l'empreinte humaine et l'empreinte écologique, les enjeux sont identifiés par un jeu de couleurs et une précision d'échelle allant de la région à des mailles de 500 mètres de large.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Questions, remarques et témoignages apportés par les représentants du monde agricole

- ➔ Plusieurs questions ou remarques ont concerné la prise en compte des avis exprimés lors de l'ensemble des phases de concertation et de consultation :
- ▶ Un participant s'inquiète de ne pas voir pris en compte les avis exprimés par le monde agricole sur le territoire de la Lozère et de voir apparaître, dans la dernière version du SRCE, des « pastilles » et cours d'eau qui n'y étaient pas jusqu'alors ;
 - ▶ Un autre participant souhaite savoir de quelle façon seront pris en compte les avis exprimés et comment ceux-ci pourront-il être communiqués.

RÉPONSES APPORTÉES

- > Le CRTVB est aussi un temps privilégié pour connaître/comprendre les positions des uns et des autres sur le sujet. Aussi les copilotes invitent, une fois de plus, tous les acteurs à s'exprimer librement, rappelant que la démarche se veut ouverte au dialogue et au débat.
- > Les avis exprimés par la Chambre d'Agriculture de Lozère ont été entendus et seront pris en compte dans la mesure du possible. Néanmoins il est rappelé qu'il n'est pas possible de trouver un consensus général, ne serait-ce que parce que certains avis exprimés sont contradictoires entre eux. Par conséquent, une sélection sera opérée et expliquée de manière transparente et pédagogique.
- > Le SRCE ne peut se passer des acteurs agricoles dans la mesure où ces derniers sont essentiels à la préservation de la biodiversité. L'intérêt de cette démarche se trouve être aussi le leur, dont les terres sont parfois en concurrence avec des projets d'aménagement.

- ➔ Un agriculteur et membre de la Chambre d'agriculture tient à mentionner les récents incidents climatiques qui ont grandement affecté les récoltes. Dans ce contexte particulièrement difficile de perte de revenus et d'urgence financière, il s'inquiète de

l'incompréhension que suscitera le SRCE auprès des agriculteurs, déjà dépassés par l'empilement des mesures réglementaires.

Plus globalement il met en garde l'application d'une écologie trop « dirigiste et rigide », citant pour cela l'exemple des phénomènes de salinisation qui touchent directement certaines exploitations et ne peuvent être résolus, la réglementation interdisant la construction d'ouvrage de rétention sur certains cours d'eau. Il serait souhaitable de privilégier une écologie « de terrain » et « de bon sens » à une écologie sans aucune souplesse.

- Un autre participant rejoint cette intervention en soulevant un problème similaire lié à l'interdiction de travaux de dragage en rivière sur l'Hérault : la réglementation trop ferme dépasse souvent les réalités de terrain.

RÉPONSES APPORTÉES

- > Le SRCE est tout le contraire d'une écologie dirigiste puisqu'un temps conséquent a été pris pour rencontrer les acteurs afin de revoir, en fonction de leurs remarques, le document initial.
- > Quant à l'empilement réglementaire, le but du SRCE est justement de mettre en cohérence, de rassembler et d'articuler les politiques déjà existantes, sans ajouter d'échelon supplémentaire.
- > Concernant le problème des biseaux salés évoqué, et plus largement les problématiques locales, les copilotes expriment la volonté de travailler sur ces sujets plus précisément, avec les acteurs du territoire concernés ainsi que le Préfet de Bassin. Ce n'est néanmoins pas l'objet direct du SRCE qui s'appréhende à l'échelle régionale. Le SRCE n'apporte pas de lecture particulière de la réglementation déjà existante concernant la loi sur l'eau et les ouvrages en liste 1 et 2.

- Un représentant de la Chambre d'agriculture de l'Aude témoigne de son implication ancienne dans les démarches environnementales et salue l'évolution satisfaisante du SRCE suite aux remarques exprimées par les acteurs de terrain.

- Une motion élaborée par les 5 Chambres d'agriculture et avec l'association des jeunes agriculteurs a été lue en séance, exprimant un avis défavorable au SRCE si la méthodologie employée n'est pas davantage explicitée. En l'état, les rédacteurs de la motion regrettent que celle-ci ne permette pas une cohérence d'ensemble et qu'elle ait débouché sur un zonage imprécis, pouvant conduire à des interprétations malvenues. De plus, ils demandent à ce que le document soit revu pour ne retenir que les listes réglementaires 1 et 2 en matière de cours d'eau.

Questions, remarques et témoignages apportés par les représentants des Conseils généraux

- ➔ La façon dont a été menée la concertation est saluée ; les Départements y ont été étroitement associés.
- ➔ Le Département du Gard informe qu'il s'appuiera en grande partie sur le travail de diagnostic mené dans le cadre du SRCE pour réaliser son Schéma départemental des espaces naturels sensibles.
- ➔ Un souhait est exprimé sur la possibilité d'intégrer dans le SRCE, les Espaces Naturels Sensibles (ENS), propriétés des Conseils généraux, puisqu'ils constituent des espaces de biodiversité importants, bénéficiant de plans de gestion spécifiques et servant de support à des actions de sensibilisation.

RÉPONSE APPORTÉE

- > Les co-pilotes se déclarent tout à fait ouverts à intégrer les ENS dans l'ensemble du SRCE. Cela n'est pas encore fait à ce jour, car la méthode de travail utilisée n'a pas permis d'identifier l'ensemble des ENS mais si une démarche commune est menée par les 5 départements, ceci est tout à fait envisageable. Le document final se doit d'être totalement cohérent et homogène en matière de données.

Questions, remarques et témoignages apportés par les représentants d'associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité

- ➔ L'effort de concertation est à nouveau salué tout comme le travail réalisé pour rendre le document accessible.
- ➔ Une interrogation porte sur la réalisation d'une synthèse de l'ensemble des avis exprimés – par exemple par thématique. Celle-ci permettrait d'avoir une vision synthétique des thématiques abordées, et de prendre du recul par rapport à ses propres préoccupations en donnant à voir l'ensemble des avis exprimés par divers acteurs.

RÉPONSE APPORTÉE

- > Un tableau de suivi des contributions est d'ores et déjà en ligne. Il pourra être mis à jour à l'issue de cette réunion afin de constituer un document de suivi exhaustif.
- ➔ Le Conservatoire du littoral indique que la révision de sa stratégie foncière s'est appuyée sur le diagnostic réalisé dans le cadre du SRCE. Cette opérationnalité immédiate du SRCE est

propre au Languedoc-Roussillon puisque dans d'autres régions, les Conservatoires n'ont pas pu s'appuyer de la même manière sur le document.

- Le Parc National des Cévennes constate avec satisfaction l'évolution positive du document, en particulier du Plan d'actions dont sont soulignées la qualité et la lisibilité. Il précise que dans le cadre de la révision de la charte du Parc, 10% des communes de la région y ont adhéré, s'engageant notamment à rendre compatibles leurs documents d'urbanisme avec la charte ou encore à restaurer les milieux agro-pastoraux, en cohérence avec les actions préconisées dans le SRCE.

Le Parc entend continuer son Implication dans l'élaboration du SRCE et soumettra dans les semaines à venir, de nouvelles propositions précises. Il suggère d'ores et déjà de citer le classement Unesco « Causses Cévennes ».

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse rappelle l'importance d'avoir bien articulé le SRCE au SDAGE déjà existant, celui-ci bénéficiant de fonds spécifiques. Elle recommande par ailleurs de valoriser dans le SRCE les CLE (commission locale de l'eau) mises en place dans le cadre des SAGE. Ces instances locales de concertation pourraient porter les questions relatives à la trame bleue.

RÉPONSE APPORTÉE

- > En accord avec le Code de l'environnement, l'élaboration de la trame bleue devait s'appuyer et intégrer le travail préexistant ayant permis l'identification des listes 1 à 2 et ce, dans un souci de cohérence des outils. Sur ce sujet, il n'y a donc pas eu de travail spécifique au cours des ateliers et le SRCE s'appuie directement sur les SDAGE. Les autres cours d'eau considérés comme importants s'appuient également sur les zonages existants ou validés, tout comme les zones humides identifiées.

Questions, remarques et témoignages apportés par les gestionnaires forestiers

- Un rappel est fait par plusieurs acteurs sylvicoles sur la pertinence de l'approche énoncée par le Grenelle : produire plus tout en préservant la biodiversité. Reboisement, activités sylvicoles et biodiversité ne doivent pas donc pas être opposés et il est rappelé que les forêts et la plupart des modes de gestion sylvicoles actuels participent grandement au maintien de la biodiversité.
- Il est trouvé regrettable que les forestiers ne soient pas membres des CLE des SAGE ou représentés dans les collèges des comités de bassin.
- La diminution du zonage entre la première et la dernière version du SRCE est appréciée. Il est rappelé que les forêts bénéficient déjà de méthodes de gestion en faveur de la préservation de la biodiversité (SRGS). Il est donc souhaité que le SRCE s'appuie essentiellement sur les plans de gestion existants.

- L'Union Régionale de la Forêt Privée du Languedoc-Roussillon souhaite s'associer aux travaux menés sur la compensation.

Questions, remarques et témoignages apportés par les acteurs de l'urbanisme et l'aménagement du territoire

- Un représentant de Réseau Ferré de France confirme que la logique Eviter, Réduire, Compenser est aujourd'hui au cœur des réflexions sur les projets. L'évitement des cœurs de biodiversité est en premier lieu privilégié lors de la détermination d'un tracé. Sont ensuite identifiées des mesures de compensation. C'est en cela que RFF est particulièrement intéressé par le groupe de travail portant sur cette thématique.

Questions, remarques et témoignages apportés par les EPCI et communes de la région

- L'Agglomération de Montpellier a apprécié les sollicitations qui lui ont été adressées dans le cadre de la concertation du SRCE. A ce titre, elle a participé aux échanges sur la cartographie, en alimentant notamment la réflexion régionale par le travail en cours de réalisation sur le SCOT.
- La notion de prise en compte, impliquant une déclinaison à l'échelon local, pose toutefois question lorsqu'il s'agit d'identifier des exceptions : il est sans doute dommage de passer par un contentieux lorsque certains sites demandent clairement une dérogation. C'est le cas par exemple d'un espace se situant à l'ouest de l'agglomération qui devra lui aussi porter une part de développement, qu'il soit économique ou résidentiel. Or ce site est identifié comme réservoir. Toute la question va donc être, pour la collectivité, de parvenir à concilier conservation de la biodiversité et développement.
- Une question est posée sur la nature des financements relatifs aux opérations de remise en bon état des continuités écologiques, notamment à savoir si les fonds européens pourront être mobilisés.

Questions, remarques et témoignages apportés par les usagers de la nature

- ⇒ La Fédération de chasse rappelle le travail partenarial avec les « environnementalistes modérés » ainsi que la DREAL. Le fait que le SRCE constitue une démarche non coercitive est apprécié.

Questions, remarques et témoignages apportés par les acteurs de l'industrie

- L'Union nationale de l'industrie des carrières et matériaux de construction souligne la qualité d'écoute des rédacteurs du SRCE et l'évolution favorable du schéma.

Il est constaté toutefois que la version actuelle du document ne met pas suffisamment en valeur le lien positif entre développement économique et préservation de la biodiversité. L'intervenant souligne également qu'à ce jour la mise en œuvre de mesures compensatoires est extrêmement complexe et nécessite une forte maîtrise foncière qui, à terme, pourrait engendrer une inflation du prix du foncier. En cela, il préconise « d'être imaginatif » et d'envisager d'autres solutions en dehors de l'acquisition foncière.

CONCLUSION

Les copilotes se déclarent satisfaits d'avoir pu recueillir l'avis des participants présents. Ils se disent quelquefois surpris des réactions négatives que peut parfois susciter le SRCE – Monsieur le Vice-Président de Région citant l'exemple du SRCAE, trop souvent réduit à la question des éoliennes par ses détracteurs.

Il est ainsi rappelé qu'il s'agit d'un travail codifié que la région se doit de mener et qui ne suscite pas, en lui-même, une nouvelle réglementation. Démarche engagée il y a plus de 4 ans, il est temps aujourd'hui de conclure son élaboration afin de pouvoir la mettre en œuvre. La négociation est donc en passe de se terminer et donnera lieu à un arbitrage nécessaire qui tentera de retenir les solutions les plus satisfaisantes. Toutes les attentes ne recevront donc pas un traitement favorable.

Enfin le Directeur de la DREAL invite à une posture positive rappelant que le SRCE est par exemple un allié des agriculteurs contre l'urbanisation excessive. Le SRCE doit être vu, non pas comme un outil d'interdiction mais comme un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Didier KRUGER



Directeur de la DREAL
Languedoc-Roussillon

Pascal PINET



Directeur Général Adjoint
de la Région Languedoc-Roussillon